Signalétique des véhicules

Directives relatives aux tableaux magnétiques Employer Branding

Le présent factsheet regroupe les principales informations sur l'utilisation des tableaux magnétiques apposés sur les véhicules de distribution. Il donne des indications sur la commande, le placement correct et la responsabilité en matière de coûts.

Champ d'application et objectif

Les tableaux magnétiques sont utilisés comme mesure temporaire flexible dans le cadre de l'Employer Branding. Elles renforcent notre marque employeur et attirent l'attention sur les postes vacants sans qu'un film plastique permanent ne doive être apposé.

Informations sur les types de véhicules

Les tableaux magnétiques ne peuvent être utilisés que sur les modèles de véhicules sélectionnés, car seuls ces modèles sont dotés de surfaces suffisamment grandes et planes. Modèles validés:

- Renault Master dCi 130 3,5 t L3H2
- MAN TGE 3.180 3,5 t 4x4 RS4490
- Renault Master dCi 130 3,5 t L3H3

Restrictions / Interdictions

Les tableaux magnétiques ne doivent être apposés que sur des véhicules ayant des surfaces lisses. Une utilisation sur des véhicules présentant des courbes ou des surfaces irrégulières est exclue. En outre, il faut veiller à ce que la surface du véhicule ait été préalablement nettoyée pour éviter des dommages à la peinture. **Aucun tableau magnétique ne doit être apposé sur des véhicules électriques**, car ceux-ci sont déjà concernés par la campagne JauneVert.

Directives relatives au placement

Les tableaux magnétiques ne doivent être apposés que sur les zones planes du véhicule. Les zones présentant des courbes, des bords, des nervures ou des parties mobiles sont à éviter. La zone de protection définie autour du logo doit impérativement être respectée.
En savoir plus sur l'Experience Hub
Véhicules et arrêts – Véhicules et arrêts – Experience Hub







Commande et production

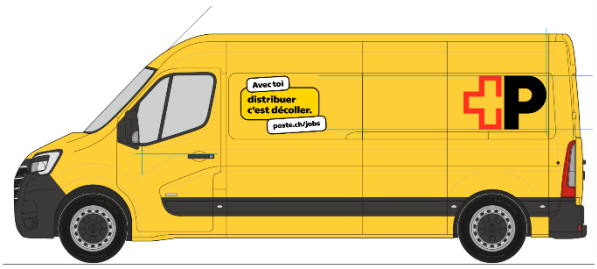
Les tableaux magnétiques peuvent être commandés via le Lettra Design Shop. La production s'effectue conformément aux directives de design définies. La commande est effectuée directement par une personne de l'équipe de direction des secteurs de distribution (p. ex. responsables SD, collaboratrices et collaborateurs spécialisés Logistique, etc.).

Responsabilité en matière de coûts

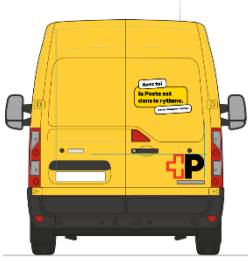
Les coûts de production des tableaux magnétiques sont pris en charge par la direction du SD concerné. Cela doit être budgété en conséquence et validé en interne.

Responsabilités et déroulement

L'unité ou la direction SD est responsable de la commande, de l'installation et du contrôle régulier des tableaux magnétiques. La mise en œuvre correcte des directives ainsi que la coordination avec Lettra incombent aux personnes compétentes au sein de l'unité.







La Poste Suisse SA
Unité
Wankdorfallee 4
Case postale
3030 Berne

E-mail: vanessa.belli.1@poste.ch
www.poste.ch